

## La forêt domaniale de Retz

### Histoire et gestion

#### Retz, un passé lié à l'histoire de France

Située à 70 km de Paris dans le département de l'Aisne et la région du Valois, la forêt domaniale de Retz d'une superficie de 13 225 ha, a fait partie à une époque reculée d'un massif boisé beaucoup plus important comprenant les forêts de Chantilly, Compiègne, Laigue, St-Gobain, Coucy.

Dès le 12<sup>e</sup> siècle, après des défrichements, le massif de Retz constitue une unité distincte dont la superficie n'a quasiment pas changé jusqu'à nos jours. Retz appartenait, à cette époque, aux Comtes de Valois, résidant principalement à Crépy. En 1214, la forêt de Retz fut rattachée au domaine royal, sous le règne de Philippe-Auguste, qui fut le premier roi de France à posséder cette forêt.

En 1499, la forêt fut donnée en apanage à François d'Angoulême, le futur François 1<sup>er</sup>. Il fit restaurer le château de Villers-Cotterêts et y signa en 1539 l'ordonnance de Villers-Cotterêts laquelle institua l'état civil et le français comme langue officielle des actes légaux et notariés. En 1630, la forêt devint la propriété de la famille d'Orléans jusqu'à la Révolution française. En 1791, elle fut incorporée au domaine de l'État puis en 1814, à la chute de l'Empire, elle fut restituée aux Orléans avant de devenir à nouveau, et définitivement, propriété de l'État en 1848.

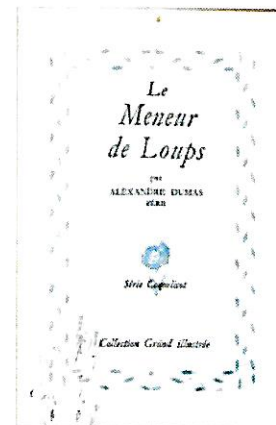
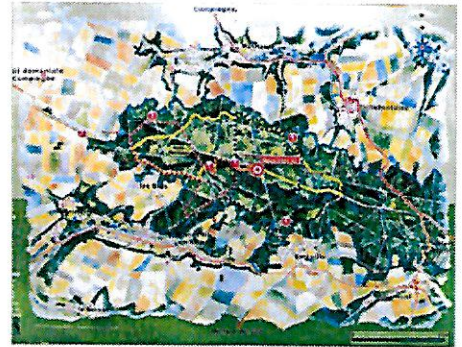
#### Déjà en ces temps lointains, la forêt de Retz jouait divers rôles

Elle fut le cadre de nombreux métiers liés à la production de bois, maintenant disparus comme les scieurs de longs, les charbonniers, les sabotiers, etc. Des gardes de rûs de flottage y exerçaient aussi leur fonction. En effet, en 1564, Catherine de Médicis prescrivait la canalisation partielle de l'Ourcq et l'aménagement de tout un système de rûs de flottage et d'écluses pour faciliter le transport du bois de la forêt de Retz vers Paris.

La forêt de Retz était aussi un lieu d'inspiration pour des écrivains, notamment Alexandre Dumas, né en 1802 à Villers-Cotterêts. Le Meneur de Loup est un de ses romans fantastiques dont l'intrigue se situe au cœur de la forêt.

Une autre fonction importante et originale de cette forêt a été d'alimenter en eau la ville de Villers-Cotterêts durant des siècles. En effet, l'eau était captée grâce à des drains lesquels récupéraient les eaux de ruissellement et des sources pour être acheminée à l'aide de canalisations en poterie jusqu'à un réservoir au château puis au bourg. Cette adduction d'eau longue de 14 km appelée la « laie des pots » est parcourue de différents regards. L'origine de ce réseau remonte à la comtesse Élisabeth, épouse de Philippe d'Alsace (1180). L'ouvrage primitif fut ensuite plusieurs fois remanié, complété, restauré jusqu'en 1752. L'entretien de ce réseau fut assuré jusqu'en 1935. Il alimenta en eau potable la ville de Villers-Cotterêts jusqu'en 1927.

Plus proche de nous, le 18 juillet 1918, la forêt de Retz servit de base de départ à l'offensive victorieuse du Général Mangin, laquelle libéra toute la région.



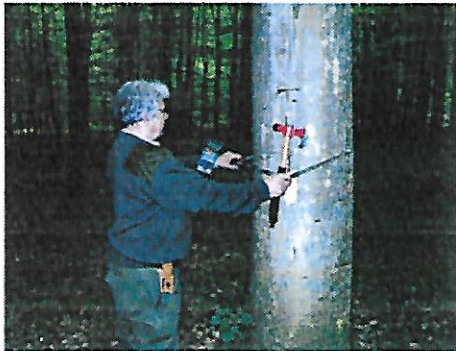


l'une des plus productives en feuillus de France, car elle repose sur des sols fertiles, dans un contexte climatique favorable. De par sa taille, sa position et la richesse de son patrimoine naturel et culturel, elle joue aussi des rôles environnementaux et sociétaux majeurs.

Répondre aux besoins actuels et futurs de la société est le principal objectif de la gestion multifonctionnelle qui y est menée. Elle s'appuie en particulier sur son document d'aménagement forestier et le savoir-faire technique des équipes de l'Office national des forêts.

### Pour une gestion forestière durable

Avec ses peuplements dominés par le hêtre (60 %), par le chêne sessile ou pédonculé (22 %) et de résineux (6 %), la gestion de cette forêt valorise le potentiel de production, tout en préservant les cortèges typiques d'espèces associées aux habitats présents naturellement. Dans le cadre des changements climatiques, le développement des essences en place (même le Hêtre) n'est pas a priori menacé dans ce massif, grâce au contexte local (relief et pluviométrie). Mais pour minimiser le risque de dégât de tempêtes sur les hêtraies (notamment le temps d'exposition à cet aléa, durant chaque cycle sylvicole), les âges d'exploitabilité sont optimisés pour produire à terme du bois de meilleure qualité, de gros diamètres, plus rapidement (sylviculture appliquée aux jeunes peuplements actuels).



La gestion passée a réussi à réaliser l'effort de régénération fixé à l'aménagement précédent (période 1998-2012) à 83 % (1 851 ha sur 2 230 ha), soit en moyenne 123 ha/an. Mais les coupes ont été suspendues entre 2000 et 2003, suite à la tempête de décembre 1999 (par solidarité nationale, pour ne pas déprimer davantage le marché du bois) et reprises à un rythme accéléré ensuite. La récolte passée est donc de 8,3 m<sup>3</sup>/ha/an sur les 15 dernières années, mais de 10,6 sur les 5 dernières années. Ce rythme de coupes a permis de réaliser le suivi ou le rattrapage des normes sylvicoles sur presque tout le massif : la description du massif en 2010 montre que le capital des peuplements se rapproche des objectifs sylvicoles, mais il reste encore des peuplements trop capitalisés pour permettre une pleine croissance des arbres. Pour poursuivre la mise en place d'une sylviculture optimisant production et prise en compte des changements climatiques, le prélèvement à venir est estimé à 9,3 m<sup>3</sup>/ha/an, ce qui est l'ordre de grandeur de la production de la forêt.



Quant au renouvellement nécessaire de la forêt, afin de ne pas prolonger au-delà des âges maximaux d'exploitabilité, l'effort de régénération sur les 20 ans à venir est fixé à 2 763 ha, soit en moyenne 138 ha/an. La régénération se fera prioritairement par voie naturelle : de Hêtre et dès que possible de Chêne. Comme la Directive Régionale d'Aménagement de Picardie le prévoit, les feuillus sont favorisés sur les meilleures stations par rapport aux résineux, alors que cette forêt aurait pu faire l'objet d'une forte production de Douglas ou de Pins. Ce choix permet de respecter le cortège typique des habitats naturels.

Ces dernières années ont aussi été l'occasion de mettre en évidence aussi la fragilité des sols (très limoneux) de cette forêt, lors des exploitations. L'analyse du risque de tassement montre l'urgence d'améliorer la qualité des exploitations en diminuant les longueurs de débardage (investissement conséquent à venir pour la création de nouvelles routes forestières) et en faisant en améliorant les conditions d'exploitation pour permettre la préservation des sols (respect des cloisonnements, des périodes d'exploitation, suspension des coupes au besoin, remise en état...).

## Pour une préservation durable des habitats et des espèces

La forêt domaniale de Retz constitue un ensemble naturel de grande valeur écologique. Elle est inventoriée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique et 848 ha sont classés en zone Natura 2000. C'est toute la forêt qui présente une mosaïque de milieux favorables aux oiseaux, chauves-souris, insectes, amphibiens, flore... De nombreuses espèces patrimoniales y trouvent refuge. Comme précédemment, l'aménagement forestier et la gestion actuelle prennent en compte la préservation des habitats et des espèces, notamment par :

- la mise en place d'une trame de vieux bois (fixée à 300 ha actuellement et à 400 ha à la prochaine révision d'aménagement), recherchant à permettre la conservation de tout le cycle biologique des arbres sur une partie de la forêt et favoriser ainsi les connexions internes à la forêt et avec les massifs voisins (Compiègne et Bois du Roi) ;
- la création de deux Réserves biologiques intégrales (zones laissées en évolution naturelle, sans intervention de gestion) ;
- la protection de sites particuliers (étangs, zones humides, affleurements de grès, landes, lisières, sites à flore protégée...), laissés en évolution naturelle ou gérés dans un but écologique (sur 169 ha) ;
- le suivi de l'équilibre faune-flore, garant du maintien de la diversité des espèces.

## Les attentes sociales écoutées et prises en compte

Avec une forêt aussi découpée et sise sur 31 communes, les attentes locales sont nombreuses. La première repose sur l'inquiétude des usagers vis-à-vis de l'exploitation des parcelles, quant à la gestion durable de la ressource et aux dégâts sur les sentiers rendant difficile le cheminement des chasseurs ou des randonneurs, notamment.

Or la description des peuplements en 2010 ne met pas en évidence une décapitalisation significative de la forêt, mais bien un équilibre dans la répartition des âges et des diamètres, garantissant l'avenir de la forêt. Quant à la nuisance des exploitations, elle sera réduite par plusieurs actions (rythme des coupes, délais d'exploitation et de remise en état plus courts, dans les sites les plus fréquentés et stockage des bois le plus possible, en dehors de ces zones, pour éviter les conflits d'usage).

La prise en compte du paysage est poursuivie, aux abords des monuments historiques, des villages, des carrefours (aménagement spécifique de la mise en régénération autour du rond Capitaine ou de la Croix Bacquet), des lisières et autour des arbres remarquables.

L'intérêt porté également pour le patrimoine est intégré dans des propositions d'actions de préservation et de valorisation qui doivent être portées collectivement, notamment :

- le projet de restauration du parc du château de Villers-Cotterêts ;
- la remise en eau de l'étang de Malva ;
- la mise en valeur du monument du Général Mangin ;
- le projet de la Maison Neuve ;
- la protection des sites archéologiques (notamment la Laie des Pots, en projet de classement) ;
- l'attention accordée au renouvellement les plaques portant les noms des laies et des carrefours...

Beaucoup de projets en perspective impliquant une démarche partenariale avec plusieurs parties intéressées.

